

Lettre à Madame Vassiliou et à Madame Rózsa Hoffman

Madame la Commissaire, Madame la Secrétaire d'Etat,

En Hongrie les nouvelles lois et les mesures gouvernementales récentes concernant l'enseignement public et l'enseignement universitaire ont suscité des inquiétudes dans de larges milieux de la société. Un rassemblement unique en son genre s'est constitué avec la participation des différentes parties concernées: les élèves, les parents, les étudiants et les professeurs. Le Réseau pour la liberté de l'enseignement, regroupant les instituteurs et les professeurs de l'éducation nationale, le Réseau des Enseignants du supérieur, et le Réseau des étudiants ont protesté contre les mesures du gouvernement.

En tant qu'initiateurs de ces réseaux nous vous demandons de prendre en considération au cours de votre rencontre du 29 février 2012 les problèmes suivants:

Nous pensons que la réforme du système de l'enseignement se fait de manière précipitée, sans les préparatifs et le débat social nécessaires. Au cours de la préparation des lois en question on a négligé les règles élémentaires de la législation, en n'ayant recours ni à des analyses d'experts, ni à des études d'impact, ni à des concertations véritables avec les professionnels et la société civile.

Les cadres juridiques de la réorganisation sont également insatisfaisants. Les lois sur le système d'enseignement sont incomplètes et incohérentes: parfois les textes s'étendent à des détails de procédure tandis que nombreuses questions fondamentales sont règlementées par des décrets gouvernementaux

La politique du gouvernement supprime la diversité institutionnelle de l'éducation nationale, étatisé (ou remet dans les mains des églises) les écoles et les lycées créées et entretenues par les communes et par des associations, supprime l'autonomie des universités et met en porte-à-faux des établissements internationalement reconnus, possédant de longues traditions.

Elle impose de manière centrale aux écoles des programmes éducatifs, elle supprime le travail pédagogique créatif qui permettait d'adapter l'enseignement aux besoins locaux, individuels ou collectifs des élèves.

La réglementation de la nouvelle loi sur l'enseignement public ne représente pas de garantie pour la lutte contre la ségrégation, au contraire, elle favorise plutôt les inégalités de traitement.

Les nouvelles lois diminuent de manière radicale les possibilités de l'égalité des chances aussi bien dans le domaine de l'enseignement public que dans celui de l'enseignement universitaire. L'abaissement de l'âge obligatoire de la scolarité est un pas en arrière qui va accroître l'abandon scolaire en Hongrie et qui peut entraver la réalisation des objectifs communs d'Europe 2020. De nombreuses analyses confirment que le taux de chômage est le plus élevé parmi ceux qui abandonnent trop tôt le système scolaire.

La situation des Roms, vivant dans des conditions extrêmement difficile, peu instruits et victimes en plus de la ségrégation sociale, représente un problème très grave en Hongrie. La nouvelle loi sur l'enseignement public ne contribue pas à l'intégration des Roms et n'améliore pas leurs situations sur le marché du travail. Elle limite cependant les possibilités de la formation des diplômés d'origine rom en réduisant leurs chances d'accès à l'enseignement supérieur.

La loi sur l'enseignement supérieur et les décrets gouvernementaux qui la complètent suppriment l'autonomie universitaire et créent une atmosphère d'incertitude et de peur dans les établissements à cause d'un financement incalculable, d'une réduction arbitraire et radicale des quotas et avec le dessèchement de certaines filières. Le fonctionnement des établissements et l'avenir des employés et des jeunes qui souhaitent y faire leurs études deviennent imprévisibles. La publication au dernier moment des quotas d'admission par filières, la réduction radicale des places universitaires financées par l'Etat et l'augmentation drastique des frais de scolarité contrarient les projets d'études supérieures de dizaines de milliers de lycéens. Le décret sur le contrat d'étudiant contredit au principe de la liberté de mouvement de la main d'oeuvre, figurant dans le traité de Lisbonne et suscite des questions sur le plan des droits de l'homme. La proposition d'un deuxième système de crédit pour les étudiants peut mettre en difficulté plus tard les jeunes et leurs familles.

Nous contestons de manière ferme la réduction radicale, non réfléchie et improvisée des quotas d'admission universitaires qui ne prend en compte ni la situation actuelle du marché du travail (où les diplômés ont de loin les meilleures chances de trouver du travail), ni les objectifs de développement professionnellement fondés.

Bien que nous soyons conscients de la situation difficile du budget hongrois, nous considérons que la réduction supplémentaire des dépenses consacrées à l'enseignement, déjà relativement basses par rapport à la moyenne européenne (1% du GDP) n'est pas une bonne direction. Les lois et les décrets concernant l'enseignement ne servent pas la formation d'une société fondée sur le savoir et ne contribuent pas aux objectifs de développement pour lesquels le gouvernement hongrois s'est engagé dans le cadre des traités internationaux et pour l'introduction desquels il a utilisé des fonds européens et autres.

La régulation en vue de l'enseignement en Hongrie soulève de graves problèmes car elle laisse des doutes en ce qui concerne la réalisation des objectifs et des indicateurs inclus dans des traités internationaux et européens et également le maintien des résultats acquis.

- ***La stratégie Europe 2020***

La réalisation de l'indicateur du traité dont nous devons rendre compte au niveau politique le plus haut est menacée. Le gouvernement hongrois s'est engagé à faire reculer l'abandon scolaire précoce à moins de 10%, et à augmenter la proportion des diplômés supérieures à 30 % jusqu'à 2020. Les mesures citées vont dans le sens inverse.

- ***La Stratégie Nationale d'Inclusion Sociale (2011-2020)***

A cause des mesures en question, l'initiative - d'ailleurs salubre - acceptée à la suite du Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 (COM 2011/173) connaîtra des difficultés sérieuses car un des engagements consiste à faire accéder 20 000 jeunes Roms à des métiers compétitifs sur le marché du

travail. Depuis longtemps la proportion des élèves roms abandonnant précocement l'école est autour de 25 %.

- ***La charte des droits fondamentaux de l'UE***

A cause des mesures en question nous risquons de ne pas pouvoir répondre aux exigences du document-clé cité (COM/2010/133-21.) concernant l'aide à l'intégration sociale et économique des Roms européens.

- ***Directive sur l'usage du principe d'égalité de traitement, 2000/43/EEC***

La dernière modification de la loi hongroise sur le traitement égal et sur la promotion de l'égalité des chances (Ebkvt. CXXV/2003) a causé des limitations importantes au sujet de la validation de la législation antidiscriminatoire. Du point de vue de la diminution de la ségrégation dans l'enseignement cela n'est pas un élément de progrès.

- ***Les traités d'aides conclus auparavant entre l'UE et la Hongrie***

A cause de la négligence des engagements précédents, la collaboration ultérieure des partenaires peut être remise en question. On peut interpréter comme un signe alarmant le fait que l'Agence Nationale de Développement soustrait 47 milliard de HUF des programmes TÁMOP, ce qui signifie la fin des programmes liés à la propagation de la culture pédagogique du développement des compétences.

- ***Le traité de Lisbonne (39/2)***

Le contrat étudiant défini comme condition obligatoire de l'obtention d'une bourse d'état universitaire limite gravement les possibilités des étudiants sur le marché du travail car il les oblige à travailler en Hongrie sans leur garantir de réelles possibilités d'emploi. Le contrat étudiant contredit aux droits fondamentaux européens, particulièrement au principe fixé dans le traité de Lisbonne relatif à la liberté de mouvement de la main d'oeuvre car il restreint la mobilité des étudiants ayant fini leurs études.

Nous avons formulé cette lettre car la situation de l'enseignement en Hongrie nous inquiète profondément. Nous offrons le savoir, l'engagement et la responsabilité des membres de nos réseaux, présents à tous les niveaux de l'enseignement, pour introduire dans ce secteur-clé du développement de la Hongrie une régulation plus adaptée et basée sur la coopération.

Les représentants du Réseau des étudiants (HAHA)

Les représentants du Réseau pour la liberté de l'enseignement (HAT)

Les initiateurs du Réseau des enseignants (OHA)